ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Programmes

Question écrite n° 14473

Texte de la question

M Andre Thien Ah Koon demande a Mme le ministre delegue aupres du ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire, charge de la communication, de lui preciser s'il est dans ses intentions de prendre des dispositions tendant a favoriser la realisation, la programmation et la diffusion d'emissions educatives sur les chaines publiques de l'audiovisuel.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre delegue charge de la communication est particulierement attentif au role que peut jouer la television dans un projet educatif global. Les cahiers des charges regissant les chaines publiques de television refletent cette preoccupation ; ces textes rappellent en effet qu'une mission educative, culturelle et sociale est assignee par la loi aux chaines publiques de l'audiovisuel et des dispositions specifiques prevoient qu'en vue de la realisation d'emissions de caractere educatif, les modalites de cooperation des societes de programme avec le ministere charge de l'education nationale sont definies par une convention conclue entre l'Etat et chacune des societes concernees. Cette possibilite n'a toutefois pas ete utilisee par la societe Antenne 2. En revanche, s'agissant de FR 3, l'annee 1988 a connu un accroissement significatif des emissions educatives dont la duree est passee de quarante-deux a soixante heures. Par ailleurs, dans la contribution des chaines publiques a l'effort national en faveur de l'education, en sus des emissions « educatives » au sens strict du terme (c'est-a-dire produites sous l'egide du ministere de l'education nationale et du Centre national de la documentation pedagogique), on doit tenir compte des emissions a caractere culturel, susceptibles d'interesser le public d'age scolaire, diffuse par ces chaines. Le souci d'apporter des reponses aux differentes questions soulevees par l'utilisation de la television a des fins educatives a conduit le ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports a demander a M Jacques Pomoni d'etablir un rapport sur les relations entre television et education. Les propositions formulees par le rapporteur sont actuellement en cours d'etude, tant au ministere de l'education nationale qu'a celui de la communication. Pour ce qui le concerne, le ministre delegue charge de la communication veillera a ce que les dispositions des cahiers des charges des chaines publiques soient respectees et fasse l'objet, en tant que de besoin, de mentions plus precises dans les contrats d'objectifs en preparation.

Données clés

Auteur : M. Thien Ah Koon Andr•
Circonscription : - Non-Inscrit
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 14473
Rubrique : Television
Ministère interrogé : communication
Ministère attributaire : communication

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/9/questions/QANR5L9QE14473

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 19 juin 1989, page 2740